

Fête à Saint-Assise (25 juillet 1790)

A LA SUITE DE SA RECEPTION, EN QUALITE DE COMMANDANT EN CHEF DES GARDES NATIONALES DES PAROISSES DE SAINT-PORT ET CESSON, ET LA BENEDICTION DU DRAPEAU COMMUN DESDITES PAROISSES, REDIGE PAR M. GAUTIER, CURE ET MAIRE DE CESSON.

Aujourd'hui dimanche 25 juillet 1790, en conséquence de l'offre précédemment faite à M. DESTILLIÈRES, résidant au château de Saint-Assise, par les deux paroisses de Saint-Port et de Cesson, chacune séparément, du commandement en chef de leurs compagnies respectives de gardes nationales, ladite offre agréée et acceptée ; et en conséquence de la présentation d'un drapeau commun pour lesdites deux paroisses, par mondit sieur M. DESTILLIÈRES, dont la cérémonie de bénédiction avait été fixée à ce jourd'hui, ainsi que la réception dudit sieur commandant en chef ; et enfin, d'après une conférence tenue à Saint-Assise, le 22 de ce mois entre M. DESTILLIÈRES et MM. Les maires et capitaines des gardes nationales desdites deux paroisses, dans laquelle conférence avoient été réglé l'ordre et la marche du cérémonial à observer, et dans laquelle encore il avait été arrêté que les deux paroisses s'étant choisi le même chef et s'étant engagées à marcher sous le même drapeau, il était juste et indispensable qu'elles agissent de concert, sans aucune distinction ni prééminence quelconque, et avec l'union et la bonne intelligence qui doivent caractériser des concitoyens, des amis et des frères ; lesdits maires des municipalités et capitaines des gardes nationales des deux paroisses, à ce autorisés par leurs commettants, étant convenus en outre que la bénédiction du drapeau et réception du commandant en chef se feraient à Saint-Port, il a été procédé, de la manière suivante, à la célébration de cette fête militaire et patriotique.

La veille au soir, l'annonce s'en est faite dans les deux paroisses par l'appel des tambours et sur les dix heures, les femmes citoyennes de Cesson, presque toutes réunies, se sont rendues au château de Saint-Assise, accompagnées des deux capitaines et d'une douzaine de fusiliers de leur compagnie et ont présenté à M. DESTILLIÈRES un bouquet, par les mains de Madame veuve GALICE, la fermière, qui lui a adressé le compliment suivant :

"Monsieur, une couronne d'herbes et de feuillages était à Rome vertueuse récompense et le plus bel ornement d'un triomphateur et d'un citoyen conservateur de son semblable : permettez que les citoyennes de Cesson, dans ce moment où la France renaît à la liberté et à la vertu, vous offrent un simple bouquet de fleurs. Témoignage sensible et pur de votre patriotisme et de votre générosité, daignez le regarder aussi comme le gage assuré de leur estime et de leur attachement éternel."

Le bouquet et le compliment reçus avec toutes les marques d'honnêteté, de satisfaction et de reconnaissance possibles, lesdites citoyennes se sont retirées pleines de joie, dans l'attente de voir luire le jour suivant, qui leur promettait la solennité la plus agréable.

En effet, le matin de cette heure journée, un second appel des tambours s'est encore fait entendre dans les deux paroisses et sur les sept heures et demie, la compagnie de Cesson s'étant réunie à Saint-Leu, hameau de la paroisse, chez M. DAVID, premier capitaine, une députation de douze hommes, tant officiers que soldats des deux compagnies de Saint-Port, est venue au-devant d'elle jusqu'à cet endroit, pour la conduire à Sainte-Port ; et là, toute cette troupe citoyenne étant rassemblée, la compagnie de Cesson placée dans le centre, elle est partie en bon ordre, rangée par deux lignes, tambours battant, pour se rendre à Saint-Assise. Bientôt, M. le commandant en chef a paru, et, après avoir été salué par les officiers et par la troupe auxquels il a rendu

le salut, il s'est mis à la tête, environné par les capitaines ; et le drapeau ployé et roulé étant placé au centre, et porté par l'officier de Saint-Port, désigné pour cette fonction, les trois compagnies se sont mises en marche, pour revenir à Saint-Port.

Arrivées à la grande place, et toujours sur deux lignes, elles ont formé un grand cercle ; et MM. Les maires et officiers municipaux s'étant avancés vers le milieu, M. DESGRANGES, maire dudit Saint-Port, a lu à haute voix la formule du serment à prêter par les officiers et gardes nationales, conformément au décret de l'assemblée nationale du 16 mars dernier, et l'a fait prêter en ces termes :

"Jurez-vous d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir, de tout votre pouvoir, sur la réquisition des corps administratifs et municipaux, la constitution du royaume, et de prêter pareillement, sur les mêmes réquisitions, main-forte à l'exécution des ordonnances de justice et à celles des décrets de l'assemblée nationale, acceptés et sanctionnés par le roi ?"

"Je le jure", a répondu aussitôt M. le commandant en chef, en tenant son arme étendue sur les mains des maires des deux paroisses, et "nous le jurons" ont ajouté les officiers, formant voûte d'acier et tous les soldats présentant leurs armes ; après quoi, a suivi l'accolade, donnée par ledit sieur commandant, tant aux maires des deux paroisses, qu'aux officiers des trois compagnies.

Aussitôt, le tambour battant aux champs, toute la troupe s'est remise en ordre de marche, et a continué la route jusqu'à l'église, où, étant arrivée, M. le curé de Saint-Port, après l'aspersion de l'eau bénite, s'est avancé sur les marches de l'autel, revêtu de l'aube et de l'étole, pour procéder à la bénédiction du drapeau : mais avant cette pieuse et auguste cérémonie, trois discours ont été prononcés et écoutés avec des applaudissements universels.

D'abord, M. le commandant en chef, prenant la parole, a dit :

"Vous avez donné, messieurs et chers camarades, un exemple bien touchant de votre amour pour la liberté, le jour où vous vous êtes unis de cœur et de sentiment au serment prononcé sur l'autel de la patrie par tous les confédérés de l'empire français, pour le maintien de la constitution ; consacrons plus intimement encore, s'il est possible, cette époque mémorable, en déployant, pour la première fois, ce drapeau, signe de notre union et de nos forces, sur lequel nous allons jurer de défendre notre liberté, et de verser, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour protéger l'exécution des décrets de la loi : qu'elle soit toujours la règle de nos actions : vous donnez l'exemple de la soumission et de l'obéissance due à ses dignes interprètes dans ce canton, sera le premier de mes devoirs ; concourons de toutes nos forces au maintien de la tranquillité, de la sûreté des citoyens et de leur propriété ; il m'est doux, dans ce moment, d'être appelé, par le vœu de mes concitoyens, par mes chers camarades, à l'honneur de les commander ; restons à jamais unis, aimons-nous comme frères, secourons-nous comme amis, soyons toujours animés des mêmes sentiments, et signalons-en l'expression par des cris bien chers à des cœurs vraiment patriotes et français, *vive la nation, vive la loi, vive le roi*".

Monsieur le curé de Saint-Port, ensuite, mêlant à la noble voix du patriotisme le langage encore plus sublime de la religion, dont il est le digne ministre, a exhorté toute cette troupe de soldats-citoyens à sanctifier, par la piété, l'usage de leurs armes, et à consacrer au Dieu de paix et de miséricorde ces mêmes armes, qu'ils n'avaient prises que pour le maintien de la tranquillité publique, et pour le bonheur commun de tous les Français.

Enfin, M. GAUTIER, curé et maire de Cesson, dans son discours consacré particulièrement à l'amour de la patrie, s'est attaché à peindre la douceur et l'énergie de ce sentiment noble et généreux ; et, pour l'affermir et le perpétuer dans le cœur de tous les auditeurs, il a tracé, d'une main vigoureuse, le double tableau de la France autrefois esclave, et libre aujourd'hui ; et, après leurs avoir représenté qu'ils avaient commencé à jouir des droits de citoyens, à dater du jour où ils avaient concouru eux-mêmes à la formation de leurs lois, il en a conclu que, par cet acte même, ils avaient contracté l'engagement le plus sacré de les respecter, de les chérir, et de s'y soumettre avec docilité ; et que de là dépendait la fiabilité de l'empire, et leur propre félicité.

Ces discours finis, des cris redoublés de *vive la nation, vive la constitution, vive le roi*, se sont fait entendre de toutes parts, et aussitôt M. le curé de Saint-Port a fait la bénédiction du drapeau, avec les cérémonies d'usage, et prescrites par le rituel ; il a ensuite donné l'accolade à l'officier qui le portait ; et, à l'instant, cette enseigne sacrée, déployée avec éclat, a fait voir à tous les yeux le signe auguste et respectable qui doit à jamais unir

les soldats-citoyens des deux paroisses de Cesson et Saint-Port, et leur servir de guide, à la voix de leur chef, dans toutes les nécessités ou les fêtes de la patrie.

La messe a ensuite été célébrée, pendant laquelle on a chanté en chœur le *Domine salvum sacregem* ; les vêpres ont suivi immédiatement ; et, après ces devoirs religieux d'adoration, de reconnaissance et d'amour à l'Être suprême, les compagnies des gardes nationales ont défilé, se sont mises en ligne, et en ordre de marche, comme elles étaient venues, les officiers municipaux placés derrière le drapeau, et se sont ainsi rendues à Saint-Assize, demeure de M. le commandant en chef, pour remettre entre ses mains et à sa garde, ledit drapeau, et assister ensuite au repas militaire et fraternel qui était préparé pour les recevoir.

A cet effet, au côté droit du château, sous une allée longue et spacieuse de marronniers épais et touffus, et en face de la rivière de la Seine, était dressée, en forme de fer à cheval, une table d'environ trois cents couverts, toute garnie de mets et de bouteilles, formant le plus magnifique coup d'œil, mais qui a paru bien plus touchant encore, lorsque cette table a été environnée de tous les convives, parmi lesquels se trouvaient, non seulement les officiers et gardes nationales des deux paroisses, mais encore un grand nombre d'autres, venus tant de la ville de Melun, que des villages voisins, qui ont tous été priés de s'y placer. Au centre était M. le commandant en chef, ayant à ses côtés, de droite et de gauche, MM. Les maires et officiers capitaines et quelques officiers des gardes nationales, puis quelques amis et parents de M. le commandant, et, enfin, tous les citoyens des deux paroisses, mêlés et confondus avec leurs autres officiers, sans aucun privilège ni distinction de places ou de mets. A peine a-t-on été rangé et le repas commencé, que M. le commandant, demandant le silence, a porté la première santé, la plus respectable de toutes, celle de la nation, en recommandant l'ardeur la plus vive et la plus sincère. Une décharge de quatre canons et de deux boîtes, placés sur la terrasse inférieure, et de plusieurs fusils, a répondu par le feu le plus vif à celui qui animait les convives, et les santés suivantes ont été célébrées avec les mêmes transports : 2 – celle du sénat de la France, auteur de notre félicité naissante, 3 – celle du roi Louis XVI, restaurateur de la liberté française, 4 – celle de la reine et de monseigneur le dauphin, 5 – des 83 départements de France, 6 – de toutes les gardes nationales du royaume, et cette santé a été sanctifiée par un embrasement général, en signe d'union et d'amitié, non seulement entre les assistants, mais encore entre toutes les autres gardes nationales de l'empire français, 7 – M. MONRILLIER, administrateur du district de Melun et président du directoire, présent à cette fête, se joignant à MM. Les maires des deux paroisses, a demandé à porter la septième santé, une santé bien chère à tous les convives, celle de M. le commandant en chef. La seule proposition en a été accueillie avec la plus franche ardeur ; et cette santé a été célébrée avec des transports de joie et des acclamations sans fin. Peu de temps après, M. le commandant, voulant prendre sa revanche, a annoncé une huitième santé, celle de M. le président du directoire, de MM. les maires et officiers municipaux de Saint-Port et Cesson, qui n'a pas été servie avec moins d'empressement que les précédentes. La neuvième santé, portée avec une joie fraternelle, a été celle de toutes les troupes de ligne ; la dixième a été tirée en l'honneur de M. de la FAYETTE, commandant-général de la garde nationale parisienne, cet intrépide défenseur de la liberté dans les deux hémisphères ; la onzième a été consacrée à la gloire de nos frères les Parisiens ; enfin, au milieu de l'enthousiasme qui brillait dans tous les yeux, qui enflammait tous les cœurs, beaucoup d'autres santés ont été bues ; puis ont suivi plusieurs chansons, composées et chantées par des amis de M. DESTILLIÈRES, et répétées en chœur par tous les convives, tant à la gloire de cet aimable commandant, qu'à celle de la nation, de la patrie et de la liberté, qui ont achevé de porter l'allégresse à son comble.

Mais ce qui a paru le plus admirable, dans ce festin vraiment fraternel, au milieu de toutes ces santés, c'est que l'honnêteté, la décence et la cordialité ne se sont point démenties, parmi les vives émotions de la gaieté, et qu'on a vu régner ensemble, par un heureux accord, la sobriété avec l'abondance, la douce paix avec les jeux folâtres, et le calme le plus parfait au sein des plus bruyants transports.

La table n'était point encore levée, qu'un nouveau spectacle, non moins touchant que tout ce qui avait précédé, est venu porter la sensibilité dans tous les cœurs, c'était l'arrivée des dames citoyennes des deux paroisses [ces dames avaient déjà reçu de M. DESTILLIÈRES des témoignages de sa sensibilité à leur démarche] et autres, qui étaient invitées pour l'après-midi. A cette vue, l'allégresse a pris un accent plus tendre ; les attentions, les soins, les empressements, rien n'a été épargné, pour les bien accueillir ; tous les convives, M. le commandant à leur tête, donnant toujours l'exemple de l'affabilité, et les principaux officiers se disputaient, à l'envi, l'honneur de les servir et de leur présenter des rafraîchissements de toute espèce. Après cette réception, dont les époux, les pères et autres parentes n'ont pu être témoins sans la plus douce émotion, les

cavaliers ont offert la main à ces dames, pour les conduire dans une allée voisine, destinée à former des danses, où elles étaient attendues par la musique, placée à hauteur, sur un amphithéâtre, et où, M. le commandant a, le premier, ouvert le bal avec M. DESGRANGES, épouse de M. le maire de Saint-Port.

Lorsqu'on était occupé de ce divertissements et de plusieurs autres, que chacun choisissait suivant son inclination, on annonça l'arrivée du coche sur la Seine. Aussitôt, à l'ordre de M. le commandant en chef, les capitaines et officiers font appeler toute la troupe, la font placer sur une seule ligne, au-dessus du balcon et dans toute la longueur du château ; et avant que le coche fut arrivé en face, le drapeau, porté au milieu des maires, officiers municipaux, tous en écharpe, et d'un groupe d'officiers de la garde nationale, fit le premier salut ; et à l'instant, un feu roulant, tant des fusils que de canons et des boîtes se sont fait entendre, jusqu'à ce qu'il ait été passé, et même assez loin de la vie, ce qui a produit un spectacle si ravissant et une sensation si délicieuse pour tous les voyageurs, par lesquels se trouvaient des gardes nationales et des députés qui retournaient de la confédération et qui répondaient par plusieurs décharges, et en faisant briller leurs armes, que deux particuliers se sont détachés, pour venir, au nom de tous leurs co-voyageurs, témoigner de la reconnaissance générale, et la satisfaction inexprimable qu'avait produit sur tout l'équipage ce magnifique coup d'œil, dont on ne pouvait se former, à juste idée, qu'à la distance et à la place où ils étaient alors.

Ces démonstrations d'amitié et de fraternité témoignées à la nation, dans la personne de ces bons Français, les danses et autres amusements ont recommencé ; et à mesure qu'il arrivait des dames et des messieurs, soit de la ville de Melun, soit des villages circonvoisins, ils étaient reçus avec autant de politesse que d'affection ; on leur présentait tous les rafraîchissements qu'ils pouvaient désirer (M. le commandant, MM. ses frères et ses amis se donnant tous les mouvements possibles pour que chacun fût satisfait) puis ont les engageait à prendre part à tous les amusements de la fête, qui a continué, de cette manière, bien avant dans la nuit, et pour laquelle avait été mandé à Paris un jeu de marionnettes, qui a répété deux fois son divertissement. Sur les dix heures et demie, a été tiré un feu d'artifice sur l'eau, qui a excité de nouvelles acclamations, de joie et d'applaudissements.

Enfin, tous les convives et autres assistants, sans exception, étant également pénétrés des plus justes sentiments de reconnaissance et d'amour pour l'auteur d'une si belle fête, dont l'effet naturel est de faire naître et d'affermir dans tous les cœurs de germes précieux du patriotisme, de l'amitié entre tous les Français, de l'attachement à ses devoirs et de l'affection la plus inviolable pour la nation, la loi et le roi ; nous avons cru, de concert avec les officiers municipaux et de la garde nationale des deux paroisses, devoir en dresser un acte commun et détaillé sur les doubles registres, tant des municipalités, que des gardes nationales desdites deux paroisses, pour servir de monument éternel de notre gratitude envers notre généreux commandant, et de notre dévouement invincible à la nouvelle constitution, avec la douce espérance qu'il servira en même temps d'exemple et d'instruction à notre postérité.

Fait à Saint-Assize, le susdit jour de dimanche vingt-cinq juillet mil sept cent quatre-vingt-dix. Suivent les signatures.

Collationné conforme aux originaux. A Cesson, ce trente juillet mil sept cent quatre-vingt-dix.

GAUTIER, curé et maire de Cesson, rédacteur.

Imprimerie L. POTIER DE LILLE, ru Favart, n° 5, Paris – 1790

Source : Procès-verbal de la fête donnée à Saint-Assize le dimanche vingt-cinq juillet 1790, pat M. DESTILLERES. [AD77 – cote AZ4307]



Editions Antequam
1^{er} trimestre 2019